



Modifier l'organisation de l'espace et optimiser le bâti

OBJECTIF En 2030, la surface moyenne par personne (logements et activités) est en adéquation avec le besoin, la part des surfaces dévolues aux services partagés a augmenté.



›2022

Conclusions du groupe de travail transversal pour limiter l'impact environnemental du bâti, et mise en œuvre des actions engageant l'État et la FTI.



›2030

Amélioration continue du plan d'actions, montée en puissance dans la mise en œuvre des actions.



ENJEUX

Les surfaces construites augmentent plus rapidement que l'accroissement de la population. Le taux d'occupation des locaux est modéré: nous ne sommes pas à la maison et sur notre lieu de travail en même temps; logements, bureaux et salles de réunion sont sous-utilisés. En règle générale, chaque entreprise ou individu dispose de ses propres équipements (bureautique, électroménager, outils, etc.). Sans oublier l'effet rebond de l'amélioration de l'efficacité des équipements (plus d'appareils, utilisation sur de plus longues périodes). ➤

➤ Le potentiel de réduction de la consommation d'énergie finale du canton dans les bâtiments (thermique et électrique), ainsi que de l'énergie grise nécessaire pour les construire, les équiper, les entretenir, et plus tard les déconstruire, est colossal. Cela implique des choix architecturaux adéquats et des nouveaux modes d'organisation de l'espace et du travail (CF. FICHE 3.5 DU PLAN CLIMAT CANTONAL 2030 – 2^e GÉNÉRATION).

L'objectif est de favoriser des systèmes constructifs et des choix architecturaux sobres en énergie, d'optimiser l'utilisation et le dimensionnement des surfaces et des équipements, ainsi que l'organisation du travail, en privilégiant:

- le choix de matériaux de construction et d'équipements à faible intensité énergétique;

- la multifonctionnalité des espaces, le partage et le recyclage de l'espace, des équipements et des biens;
- la pratique du coworking, le télétravail, les coopératives d'habitation, les colocations;
- la création de plateformes d'échange et d'infrastructures partagées.

Pour les zones d'activités, il convient d'ajouter une dimension sobriété énergétique au concept d'éco-parc industriel, un principe d'aménagement et de gouvernance incitant à une meilleure utilisation du sol et des surfaces par une optimisation des infrastructures, des équipements et des ressources, développé notamment par la Fondation pour les terrains industriels (FTI) sur le territoire genevois.

PLAN D' ACTIONS

- Dans le cadre d'un groupe de travail transversal, identifier les mesures pour limiter l'impact environnemental du bâti dans les projets d'architecture et d'urbanisme (y compris énergie grise des matériaux de construction, compacité, orientation), et pour favoriser la maîtrise des surfaces bâties et le taux d'équipement dans les bâtiments, ainsi que les conditions-cadres à faire évoluer.
- Introduire des contraintes sur l'optimisation des espaces et la limitation de l'impact environnemental du bâti dans les cahiers des charges des projets architecturaux de l'État et des communes.
- Mettre en œuvre un programme participatif et incitatif favorisant une organisation sobre en énergie pour les entreprises installées sur les terrains ou dans les zones gérées par la FTI.
- Mettre en œuvre un programme d'accompagnement favorisant la dématérialisation des espaces de travail et l'évolution vers des modes de travail sobres en énergie.
- Mettre en place un mécanisme favorisant une occupation optimale des logements, notamment en cas de changement de la composition familiale (par exemple, coordinateurs pour favoriser les roades entre locataires au sein d'un même immeuble et/ou quartier).

PILOTAGE
OCEN

COPILOTAGE
SIG/SCDD/OU

ACTEURS IMPLIQUÉS
État, communes, FTI, SIA, USPI, propriétaires, coopératives, associations locataires, FER, entreprises générales, administrations concernées.

EFFETS INDUITS

- Réduction des consommations d'énergies thermique et électrique dans le bâti.
- Réduction de l'énergie grise associée aux matériaux de construction et de transformation, ainsi qu'aux équipements.
- Amélioration des liens sociaux.

PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

Territoire genevois.